

Service Fiscalité PRO

Conditions générales de vente

Prestations

Le Service Fiscalité PRO couvre tous les travaux inhérents à la fiscalité des personnes physiques :

- Etablissement des déclarations fiscales
- Vérifications des bordereaux
- Réclamations
- Rectifications IS
- Etablissement du statut quasi-résident

Application

Les dispositions légales des articles 394 et suivants du Code Suisse des Obligations sur le mandat sont applicables à toutes les commandes de prestations de services passées avec le Service Fiscalité PRO.

Prix

Les prix de base sont indiqués en francs suisses, montants nets, TVA non comprise.

Les frais administratifs et d'envoi ne sont pas inclus dans les prix de base.

Les prix communiqués par le Service Fiscalité PRO ne visent que la fourniture des prestations de services décrites dans le catalogue des prestations, à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le client, ils seront facturés en sus.

Les tarifs en vigueur sont à disposition sur notre site web : www.servicefiscalite.ch

Ils pourront être adaptés en fonction de la complexité du dossier et son étude, ils feront objet d'un devis, ce dernier sera envoyé au client pour validation.

Engagement

Les mandats acceptés par le Service Fiscalité PRO n'acquièrent un caractère obligatoire qu'après l'envoi d'une confirmation écrite de la commande.

Si les délais de remise de justificatifs et/ou d'approbation du devis ne sont pas respectés par le client, l'engagement du Service Fiscalité PRO à effectuer le mandat est avéré nul.

En cas de clôture du dossier, le Service Fiscalité PRO informera le client dans les meilleurs délais.

Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués par lien sécurisé avec des cartes de crédit ou par BVR.

Le client reconnaît expressément la facture correspondant à l'offre qui lui a été adressée, celle-ci valant titre de mainlevée provisoire au sens de l'article 82 LP.

Réalisation

Le Service Fiscalité PRO se réserve le droit d'annuler la prestation de services dont les justificatifs seraient incomplets jusqu'à 10 jours avant le délai communiqué par l'administration fiscale cantonale, sans aucune obligation vis-à-vis du client. Les frais administratifs correspondants seront facturés au client pour les démarches déjà entreprises.

Protection des données

Le Service Fiscalité PRO assure le plus strict secret professionnel à ses clients. Le contenu des dossiers fiscaux ainsi que toutes les informations échangées avec le client revêtent un caractère strictement confidentiel.

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données, seuls les collaborateurs du Service Fiscalité PRO et l'administration fiscale auront accès aux informations personnelles des clients (après l'acceptation des conditions générales du Service Fiscalité PRO).

Les dossiers du client sont traités par le Service Fiscalité PRO de manière, strictement confidentielle et ne peuvent être transmis à des tiers ou être utilisés à d'autres fins contraires au but prévu, conformément au règlement général sur la protection des données européen (RGPD), la loi suisse sur la protection des données (LPD), ainsi que Loi de procédure fiscale (LPFisc).

Les dossiers complets sont détruits à la fin du mandat (prestation de service livré). Il revient au client de conserver les documents remis par le Service Fiscalité PRO, conformément aux dispositions de l'art.127 CO ainsi qu'en cas de demande de renseignements de l'administration fiscale cantonale.

Droit applicable et for juridique

Le droit applicable est le droit Suisse, et tout éventuel litige sera traité par le Tribunal de Genève.